



Syndicat national des agents de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

L'Atrium - 5, place des vins de France – 75573 Paris Cedex 13

☎ 01 53 44 21 53 ☎ 01 53 44 21 54

@ : cgt@dgccrf.finances.gouv.fr - www.cgt-ccrf.net

Paris, le 8 février 2019

Grand débat national :

Une supercherie organisée pour justifier la casse des services publics !

Tel un animal apeuré par la colère sociale persistante, le Président a improvisé un grand débat national, qu'il entrevoit comme une planche de salut improbable d'une politique dont le seul fil conducteur aura été, jusque lors, la préservation des intérêts des plus fortunés.

Nos convictions syndicales nous font penser qu'il n'y a pas de débat inutile.

Pourtant, en l'espèce, dès la lecture des questions relatives à la thématique « fiscalité et dépenses publiques », la doxa libérale reprend ses droits :

Les services publics y sont systématiquement présentés comme une charge pesant sur la collectivité, les impôts comme un repoussoir.

Ainsi, la première question nous apparaît être immédiatement orientée, simpliste et contenant une assertion grossière :

1/ « afin de réduire le déficit public de la France qui dépense plus qu'elle ne gagne, pensez-vous qu'il faut avant tout : réduire la dépense publique ou augmenter les impôts ? »

Comme si les citoyens allaient répondre instinctivement « augmenter les impôts »...Ce d'autant plus que les deux questions suivantes ne laissent plus aucun doute sur la manœuvre du gouvernement d'utiliser ce questionnaire pour détruire les services publics :

2/ « afin de baisser les impôts et réduire la dette, quelles dépenses publiques faut-il réduire en priorité ? »

3/ « parmi les dépenses de l'État et des collectivités territoriales, dans quels domaines faut-il faire avant tout des économies ? »

Notons que le questionnaire évacue totalement l'hypothèse d'une volonté des citoyens d'augmenter la dépense publique dans tous les territoires (pour l'éducation, la sécurité, la justice, la santé...) qui pourrait être financée par le rétablissement de l'ISF, une meilleure progressivité de l'impôt, une application concrète du principe de pollueur-payeur, la suppression ou le conditionnement du CICE, la taxe sur les transactions financières, la chasse à l'évasion fiscale, etc... !

Enfin, il eut été pour le moins souhaitable que les participants soient renseignés sur l'étendue et la complexité des missions des fonctionnaires, le gain engendré pour la collectivité, les conditions dégradées dans lesquelles ils accomplissent, malgré tout, leurs missions et les servitudes de service...

... et aussi le fait que les services publics de proximité sont sources de réduction des inégalités sociales.

Les clameurs des gilets jaunes portaient pourtant sur leur nécessaire présence et sur l'espoir de voir les milieux ruraux protégés et irrigués tout comme les milieux urbains.

S'agissant de la DGCCRF, elle avocation, par essence, à s'inscrire dans cette démarche.

La triste réalité des décisions aveugles et des arbitrages perdus amène définitivement les agents de cette administration à un constat amer : ce grand débat, c'est pour la galerie, une étude de marché électoral tout au plus, un palimpseste inutile.

Les circulaires du 24 juillet 2018 portant sur l'organisation territoriale des services publics ont acté la préfectoralisation et l'inter ministérialité dont la CGT n'a cessé de démontrer les effets mortifères.

Les rumeurs de fermetures de directions et de transfert de compétences, la suppression de 45 ETPT par an sur le quinquennat, présentées comme inéluctables, entretiennent un climat anxigène.

Action Publique 2022 et la future loi Fonction Publique nous promettent le recours généralisé à des contractuels, la fin du statut, l'individualisation des rémunérations, l'abandon des missions, autant de perspectives antinomiques à un maillage territorial efficace et garant d'une égalité de traitement des citoyens.

La CGT ne se résignera pas à constater la casse de notre administration sous couvert d'un ersatz de démocratie participative.

Car ce grand débat, il faut le dire, n'est qu'un nouveau moyen de conditionner les citoyens vers le mantra « il n'y a pas d'alternative à la disparition du service public pour réduire la dette ».

La CGT rappelle que, face aux inégalités sociales et territoriales, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, la Fonction publique a un rôle majeur à jouer.

Sans les agent-es de la DGCCRF, les missions de police économique ne peuvent pas être effectuées et les inégalités grandissent.

C'est pourquoi, à l'inverse des suppressions d'emplois et d'un recours accru au contrat prévus par le gouvernement, la CGT demande la création indispensable d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin.

Elle exige également une revalorisation salariale de toutes et tous les agent-es. Au quotidien, ils travaillent au service de l'intérêt général et font vivre ces services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. C'est d'autant plus urgent que les gouvernements successifs ont accumulé des mesures négatives à leur encontre (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...).

La CGT tient à réaffirmer son attachement à l'ensemble de ses missions que ce soit la protection économique et la sécurité du consommateur ou la régulation concurrentielle des marchés, sous l'autorité directe de son ministère de tutelle, le ministère de l'Économie et des Finances.

La CGT réaffirme également son opposition aux mutualisations imposées de services et à toute forme d'externalisation des missions comme palliatif à la baisse drastique, dramatique et renouvelée des effectifs.

Attachées aux principes qui sont ceux de la Fonction publique, au Statut général des fonctionnaires, et statuts particuliers qui représentent une réelle garantie d'égalité entre usagers, elle appelle à conforter le modèle social de notre pays.

La CGT demande en conséquence la suspension du projet de loi relatif à la Fonction Publique et des processus engagés sur la réforme de l'État et l'ouverture de négociations visant à renforcer la Fonction Publique et les droits et garanties de ses personnels.